

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PAR

Madame Valérie Bergeron,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Lundi, le 18 juin 2018, à 19 h 00

Au centre communautaire situé au 520, chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Constatation de l'avis de convocation**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
4. **Autorisation des honoraires supplémentaires pour la conception des plans et devis - revitalisation du noyau villageois**
5. **Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement d'emprunt 2018-11 pour la revitalisation du noyau villageois**
6. **Adoption d'un Règlement 2018-09 concernant la garde d'animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc**
7. **Adoption d'un Règlement 2018-10 relatif à la tarification applicable pour garder un animal**
8. **Embauche pour le poste de journalier saisonnier au service des Travaux publics**
9. **Présence à la séance**
10. **Période de question**
11. **Clôture et levée de l'assemblée**

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 12^e jour du mois de juin 2018.


Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière